

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2106

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Dubois, Mme Périgault et M. Viry

ARTICLE 5

Après la première phrase de l'alinéa 3, insérer la phrase suivante :

« Cette formation nécessite la dispense d'enseignement par des professionnels représentant l'ensemble des métiers du secteur agricole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à permettre aux agriculteurs de transmettre leurs connaissances aux jeunes générations.